

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1 MARS 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 1^{er} mars 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Serge Chrétien, maire
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

Sont absents : Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 1^{er} février 2016
4. Acceptation des dépenses
5. Procédure de refinancement municipal
 - a. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publique
 - b. Résolution de concordance
 - c. Résolution de courte échéance
6. Demande de diminution de vitesse – Secteur Anse-Pleureuse
7. Dossier Assainissement des eaux usées/Secteur Gros-Morne – Dépôt du rapport révisé 02 préparé par Tetra Tech inc.
8. Club Quad les Deux Phares – Jamboree d'été FQCQ, édition 2017
9. Rénovation cadastrale
10. Provision pour mauvaises créances – Annulation de factures
11. Congrès ADMQ – 15, 16 et 17 juin 2016
12. Réseau Biblio GIM – Nomination d'un(e) représentant(e) désigné(e)
13. Demandes diverses :
 - a. Association Chasse et Pêche Mont-Louis – Souper annuel
 - b. Club Lions Mont-Louis inc. – Billard / Poker 20 et 21 février 2016
 - c.
14. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
15. Période de questions
16. Levée de la session

023-03-2016

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé de Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

024-03-2016

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

025-03-2016

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	32 082.39 \$
Comptes payés, pour un total général de	61 740.88 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	34 661.66 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

026-03-2016

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 216, 218, 225, 222 et 264-2015, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 mars 2016, au montant de 3 581 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,79600	609 000 \$	1,30000 %	2017	2,30873 %
		628 000 \$	1,50000 %	2018	
		648 000 \$	1,75000 %	2019	
		668 000 \$	1,95000 %	2020	
		1 028 000 \$	2,15000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,55000	609 000 \$	1,25000%	2017	2,33824 %
		628 000 \$	1,55000 %	2018	
		648 000 \$	1,70000 %	2019	
		668 000 \$	1,85000 %	2020	
		1 028 000 \$	2,10000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,82200	609 000 \$	1,35000 %	2017	2,35614 %
		628 000 \$	1,60000 %	2018	
		648 000 \$	1,80000 %	2019	
		668 000 \$	2,00000 %	2020	
		1 028 000 \$	2,20000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 581 000 \$ de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte,

agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

027-03-2016 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 581 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
216	233 800 \$
216	18 300 \$
218	2 708 800 \$
218	375 400 \$
225	70 500 \$
222	52 100 \$
222	52 100 \$
264-2015	70 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE LAFLAMME ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 581 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 mars 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. MER ET MONTAGNES
2 RUE DU COUVENT
GRANDE-VALLEE, QC
G0E 1K0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

028-03-2016 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 581 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 216, 218, 225, 222 et 264-2015, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 216, 218 et 222, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

DÉPÔT

**DOSSIER ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES / SECTEUR GROS-MORNE-
DÉPÔT DU RAPPORT RÉVISÉ 02 PRÉPARÉ PAR TETRA TECH**

Le rapport d'ingénierie et recommandations – Révision 02 préparé par la firme Tetra Tech a été déposé à l'administration municipale le 18 février 2016.

Copie du document a été transmis par courrier à M. Simon Bélanger, analyste à la Direction des infrastructures pour le MAMOT.

029-03-2016 CLUB QUAD LES DEUX PHARES – JAMBOREE D'ÉTÉ FQCQ, ÉDITION 2017

Considérant que le Club Quad Les Deux Phares a déposé sa candidature pour la tenue du Jamboree d'été FQCQ, édition 2017 ;

Considérant qu'il s'agit d'un événement d'envergure provinciale ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis signifie son appui au Club Quad Les Deux Phares dans l'organisation du Jamboree d'été FQCQ, édition 2017 et encourage la tenue de cette activité d'envergure sur le territoire desservi par l'organisme.

Proposition adoptée.

030-03-2016 PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES – ANNULATION DE LA FACTURE #76

Considérant que la facture #76 a été produite le 15 août 2013 au montant de 112,11\$;

Considérant que le débiteur n'a répondu à aucun rappel transmis par courrier et qu'il n'est pas résident de la Municipalité ;

Considérant que le montant de créance est tel qu'il ne serait plus rentable de poursuivre les mesures de recouvrement ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal autorise la radiation de la créance de 112,11 \$ ainsi que des frais d'intérêt cumulés depuis le 14/09/2013.

Proposition adoptée.

031-03-2016 CONGRES ADMQ – 15-16-17 JUIN 2016

Considérant que le congrès de l'ADMQ se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la directrice générale au Congrès 2016 de l'ADMQ au coût de 503 \$ plus taxes. Les frais de déplacements et d'hébergement seront remboursés selon la politique en vigueur.

Proposition adoptée.

032-03-2016

RÉSEAU BIBLIO GIM – REPRÉSENTANT(E) DÉSIGNÉ(E)

Considérant que le représentant municipal doit assurer le lien entre les responsables des bibliothèques, le Conseil municipal et le Réseau Biblio GIM ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal désigne Serge Chrétien, maire, à titre de représentant municipal auprès du réseau Biblio GIM.

Proposition adoptée.

033-03-2016

COMMANDITES

**SOUPER ANNUEL - ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MONT-LOUIS
TOURNOI BILLARD/POKER – CLUB LIONS MONT-LOUIS INC.**

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil Municipal autorise le versement des commandites suivantes :

Association Chasse et Pêche Mont-Louis	50 \$
Club Lions Mont-Louis inc.	50 \$

Proposition adoptée

034-03-2016

CDSMML – FÊTE DES VOISINS

Sur proposition unanime,
Il est résolu :

QUE la Corporation de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit mandaté pour réunir un comité organisateur en vue de préparer la Fête des Nouveaux Voisins ;

Un budget pro forma devra être déposé pour la séance du 4 avril. Le maximum alloué est de 2 000 \$.

L'autorisation de crédits sera accordée à la séance d'avril 2016, s'il y a lieu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

035-03-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.